LIBERTÉ. An 3 de la République. ÉGALITÉ.

N°. 41.

FRC 7302 b
Case
FRC
16196

# RAPPORT

FAIT

A LA CONVENTION NATIONALE,

AU NOM

DES COMITÉS DE SALUT PUBLIC

ET DE SURETÉ GÉNÉRALE,

*Par* MARIE-JOSEPH CHÉNIER,

Député du Département de Seine et Oise,

*Dans la séance du 6 Messidor, an troisième;*

Imprimé par ordre de la Convention Nationale.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

C'est un jour de deuil pour la patrie que celui où la statue de la loi est couverte d'un voile de sang, où la vengeance prend la place et le nom de la justice, où l'accusé, fût-il coupable, ne peut plus attendre en sûreté dans sa prison, comme dans un asile sacré, la décision d'un tribunal légitime et tutélaire. Faut-il que les massacres impies, qui, dans les premiers jours de Septembre, souillèrent,



THE NEWBERRY LIBRARY

il y a trois ans, les derniers regards de la législature, se renouvellent aujourd'hui avec une fureur plus constante ? Faut-il que le midi de la France, déjà si souvent déchiré, soit encore le théâtre du crime ; et que Lyon, cette cité célèbre et malheureuse, soit, pour ainsi dire, le point central où toutes les passions aigries, et, plus encore, tous les souvenirs contre-révolutionnaires, tous les préjugés royalistes s'unissent pour commander l'assassinat, et pour attiser au sein de la République le feu mal étouffé des dissentions civiles ?

Trop souvent ont retenti dans cette enceinte les désastreuses nouvelles des meurtres commis à Lyon. Ce n'est qu'avec un profond sentiment de douleur que je me vois forcé de venir encore, au nom des comités de salut public et de sûreté générale, affliger les Représentans du peuple par le récit de nouveaux crimes, et leur peindre la situation déplorable où se trouve cette importante cité. Mais le silence serait une lâcheté coupable ; la Convention nationale ne pourrait, sans opprobre, tolérer de tels attentats. Vos comités n'ont pas perdu un seul instant ; ils ne cessent encore de veiller pour organiser toutes les mesures qui doivent faire cesser l'empire du crime et l'interrègne sinistre des lois violées. Convaincus qu'une conduite molle et inactive ne ferait que rendre le mal désespéré ; convaincus qu'il est temps, pour la dignité de la Représentation nationale, pour le salut de la République, pour les principes éternels de justice, de prendre un parti vigoureux, et d'opposer une digue puissante à ce débordement de forfaits, ils m'ont choisi pour être leur organe auprès de vous ; ils m'ont chargé de vous retracer les périls présens et les menaces de l'avenir, afin de vous offrir une occasion nouvelle de développer

l'énergique courage dont vous avez donné tant de preuves ; afin que votre attitude imposante déconcerte toutes les factions ; afin que les hommes altérés de vengeance, les émigrés et leurs amis, les fanatiques turbulens, les royalistes avides de destruction, les terroristes anciens et nouveaux, sentent leur faiblesse, et gardent le silence à la voix des fondateurs de la République et des vainqueurs de l'anarchie.

Une association de scélérats ligués pour le meurtre s'est organisée à Lyon. Cette compagnie mêlant les idées religieuses aux massacres, le cri du royalisme aux mots de justice et d'humanité, se fait appeler *Compagnie de Jesus*. C'est elle qui répand dans cette commune une terreur nouvelle plus active encore et plus générale que celle qu'y répandaient Châlier et ses sanguinaires complices. C'est elle qui, sous prétexte de punir les atrocités commises par les brigands qui égorgeaient au nom du Peuple, commet elle-même, au nom du Peuple, au nom de la Convention nationale, des atrocités plus révoltantes. C'est elle qui rappelle à grands cris les émigrés, qui protège leur rentrée sur le territoire de la République, qui les reçoit dans son sein, qui obéit à leurs vœux sacriléges, qui réalise leurs espérances parricides, qui force l'asile domestique, et l'asile plus saint des prisons ; qui montre publiquement, qui proclame ses listes de proscription ; qui, les mains teintes de sang humain, vante hautement ses assassinats ; qui dévoue aux poignards non pas seulement les vrais terroristes que les tribunaux doivent punir, mais, sous le nom de terroristes, tous ceux qui, dans un poste public, ou dans leur vie particulière ont servi la révolution. C'est elle enfin, c'est cette compagnie exécrable qui chante sur les cadavres de ses victimes, et

jouit en idée de la destruction prochaine de tous les patriotes, et du retour de la royauté, seul objet de ses desirs, seul but de ses complots, seule récompense de ses crimes.

Ils invoquent toutefois, je vous l'ai dit, Représentans, ils invoquent la justice et l'humanité qu'ils foulent aux pieds. Et qui ne sait que, dans tous les temps, les noms les plus respectables ont servi de prétexte aux attentats les plus noirs, aux complots les plus attroces ; qu'ils ont toujours consacré dans l'esprit des faibles, les combinaisons sinistres de l'ambition et de la vengeance ? C'était, si l'on eût cru Marius et Sylla, pour sauver la République romaine, qu'ils dressaient les tables sanglantes de leurs proscriptions. C'était pour sauver la République française, que Robespierre et ses nombreux complices couvraient la France d'échafauds. C'était pour venger la cause de Dieu, que des hommes tourmentés d'une piété sanguinaire, sonnaient les vêpres de Sicile, aiguisaient les poignards nocturnes de la Saint-Barthelemy, allumaient les bûchers des Albigeois, poursuivaient dans les bois, comme des bêtes fauves, les malheureux habitans des Cévennes. C'était pour sauver la liberté, que des scélérats égorgeaient, le 2 Septembre, dans les prisons de Paris ; C'était encore pour sauver la liberté, que les mêmes hommes assiégeaient la Convention Nationale le 31 Mai ; c'était pour maintenir la République, que nos collègues les plus courageux, les plus éloquens, étaient plongés dans les cachots, ou périssaient sous la hache homicide ; et qu'on versait par torrens, sous le ridicule prétexte de fédéralisme, le sang des plus énergiques républicains. La mode à changé pour les mots, mais la marche des factions reste et restera la même ; c'est donc au nom de

l'humanité qu'on égorge maintenant à Lyon et dans quelques cités du midi de la France ; ce serait au nom de la Convention nationale, que la Convention nationale serait égorgée, si les flatteurs de la populace, qui regrettent leur domination meurtrière, et les lâches royalistes qui soupirent après l'esclavage, pouvaient subjuguer votre courage et les destinées de la République.

Eh ! qui pourrait nier encore que le but de ces associations coupables ne soit la ruine de la République et le rétablissement du despotisme royal, quand tous les indices, tous les témoignages, toutes les correspondances, toutes les preuves, même matérielles, le démontrent jusqu'à l'évidence ; quand les scélérats qui tyrannisent la masse des bons citoyens de Lyon, ne cachent plus leurs projets coupables ; quand des émigrés protégés par eux sont arrêtés ; quand le comité de sûreté générale, sans compter une foule de pièces que la prudence ne permet pas de divulguer encore, tient entre ses mains le cachet qui doit servir de ralliement aux prétendus fidèles de Lyon ; quand l'individu qui a gravé le cachet, et celui qui l'a commandé, sont actuellement dans les prisons ; quand le nom de *Précy* déjà proclamé, déjà chanté dans les lieux publics de cette opulente commune, est gravé sur le cachet avec le nom de Louis XVII ? Quel serait donc l'aveuglement qui pourrait encore porter quelques hommes à vouloir méconnaître des desseins aujourd'hui tellement prononcés, faciles à étouffer sans doute, si nous voulons leur opposer l'activité, la prudence et l'union ; mais bien redoutables, s'ils n'ont à combattre que des efforts isolés, des vues contraires ou diverses, et des mesures incertaines, inévitable résultat de la lenteur et de l'insouciance ?

Croyez toutefois, Représentans, croyez qu'à

Lyon, comme dans toute la République, les bons citoyens forment l'immense majorité. Les habitans de cette belle commune accoutumés au travail, célèbres par une industrie si utile aux richesses commerciales de la France, ne demandent que la sûreté des personnes et des propriétés, un repos trop nécessaire après les longs orages d'une révolution profonde, et la sagesse réfléchie des lois vraiment républicaines. Mais il faut pourtant le dire, les inconcevables ravages qui avaient marqué dans ces murs les traces des dominateurs anarchistes, le sang dont ils ont rougi ces fleuves, les cruels souvenirs qu'ils y ont laissés, ont rendu ses citoyens presque insoucians sur les vengeances qui s'exercent aujourd'hui. Beaucoup d'entr'eux cependant craignent les résultats funestes d'événemens si atroces et si souvent renouvelés. Beaucoup gémissent en silence et attendent impatiemment vos décrets libérateurs ; pendant ce temps le crime agit, il veille, il entasse ses victimes, et malgré des promesses solennelles faites aux représentans du peuple en mission dans le département du Rhône ; malgré des sermens sans cesse redoublés et sans cesse trahis, le 25 Prairial a éclairé de meurtres nouveaux. Ainsi depuis trois mois, cette cité toujours sanglante, a vu la compagnie de Jesus proscrivant à son gré les *matevons* ( c'est le nom qu'elle donne à ceux qu'on nomme ailleurs *terroristes* ). Les uns sont égorgés dans les prisons, les autres massacrés pendant la nuit dans leurs maisons, ceux-ci poignardés dans les rues en plein jour, ceux-là jetés vivans dans le Rhône ou dans la Saône : ces exemples de férocité ne sont que trop imités dans plusieurs autres communes importantes ; à Arles, à Aix, à Nîmes, à Tarascon : c'est à Lyon qu'est le fil électrique qui menace d'em-

braser le midi de la France. Les auteurs de ces crimes, sont pour la plupart des hommes étrangers à cette commune, et notamment des émigrés rentrés en France par la frontière de l'Est. Les partisans de l'anarchie révolutionnaire, chose étrange, et cependant prouvée, les terroristes du midi, d'accord en ce point avec les émigrés et les fanatiques, participent à ces attentats et versent le sang de leurs complices ; soit qu'ils veuillent étouffer avec eux des souvenirs et des secrets dangereux, soit qu'ils espèrent que les crimes de la compagnie de Jesus feront oublier les leurs, et que cette nouvelle domination provoquant la haine de tout ce qui n'est pas meurtrier, pourra nécessiter un changement et leur rendre l'empire despotique qu'ils ont exercé durant dix-huit mois. Les corps administratifs séant dans la commune de Lyon, ne paraissent pas avoir senti la dignité de leurs fonctions ; et leur molle complaisance en de semblables conjonctures est aussi repréhensible que surprenante. Le maire, dans la journée du 25 Prairial a prétexté une indisposition pour ne pas se rendre à la municipalité qui était alors en permanence. Des reproches amers s'élèvent pareillement contre le substitut de l'agent national de la commune, contre l'accusateur public du tribunal criminel, et contre l'état-major de la garde nationale. Dix mille fusils de la manufacture de Saint-Étienne, destinés pour l'armée commandée par le général Kellermann, et distribués à la garde nationale de Lyon, en vertu d'un arrêté des représentans du peuple en mission sur les lieux, n'ont pas empêché quelques centaines de scélérats d'assouvir leur vengeance, et sont restés inutiles à Lyon, tandis qu'ils manquent à l'armée d'Italie. Gonchon, patriote chaud, mais humain, né dans la commune de Lyon, défenseur constant

des principes des Lyonnais, ennemi prononcé des mesures atroces prises contr'eux après le siège ; Gonchon, que le comité de sûreté générale avait envoyé dans sa patrie pour y calmer les esprits trop agités, a failli être victime de son zèle civique. Il a été menacé de la mort dans les lieux publics, et jusques dans la maison du représentant Boisset, par cette foule effrénée d'assassins habitués au meurtre. Un jour, entouré par eux dans un café, se voyant près d'être immolé, il prend le mouchoir de son jeune enfant qu'il menait avec lui, et lui met ce mouchoir dans la main, en lui disant : « Mon » fils, on va tuer ton père, ramasse bien avec ce » mouchoir son sang prêt à couler, et prie ton » oncle de te mener à la Convention, et alors tu » lui montreras le sang de Gonchon qui, ayant » défendu avec courage les Lyonnais, a été, pour » récompense, assassiné par eux. » Cette contenance ferme, cette éloquence naïve en imposèrent aux meurtriers. Un départ secret et précipité l'arracha au péril qui n'avait fait qu'augmenter pour lui. La situation déplorable et pressante de cette commune, situation attestée par une foule de lettres des représentans et par d'autres indices aussi graves que certains, a profondément affecté vos comités de salut public et de sûreté générale. Tous les membres qui le composent ont cru qu'il était absolument nécessaire de vous présenter sans délai des mesures prudentes, mais fortes, mais capables de ramener promptement la justice dans la commune de Lyon, de délivrer les bons citoyens, réduits à l'impuissance, du joug et de l'aspect des meurtriers, et de pacifier ces superbes contrées méridionales, qui offrent en tribut à la République la double opulence du territoire et de l'industrie.

Mais, disent les auteurs et les partisans des

massacres actuels, on ne punit pas les terroristes. Et tel était aussi le langage des héros du 2 Septembre ; ils accusaient le silence des tribunaux, la lenteur des jugemens légitimes. D'abord il est facile de répondre aux uns et aux autres qu'ils n'ont reçu aucune mission de juger, et qu'en massacrant même de grands coupables, on devient plus coupable qu'eux. Mais est-il donc vrai qu'on ne veuille point punir les véritables agens de la terreur qui a pesé si long-temps sur la République ? Ne sont-ils pas désarmés, jetés dans les prisons, livrés aux tribunaux criminels ? La Convention nationale semble-t-elle vouloir traiter avec eux ? Victorieuse par son courage, et par son seul courage dans la journée du 9 Thermidor, mérite-t-elle si peu de confiance ? Mérite-t-elle sur-tout qu'on prolonge audacieusement sous ses yeux un nouveau cours d'attentats qui rappelle le règne sanglant de Robespierre ? N'a-t-elle pas assez vigoureusement lutté pour les principes ? N'a-t-elle pas affronté assez de périls ? N'a-t-elle pas bravé les poignards du 12 Germinal, et des quatre premiers jours de Prairial ? Ces portes brisées par les rebelles ne retracent-elles plus leurs forfaits et son intrépidité ? Cette tribune ne porte-t-elle plus les vestiges du plomb parricide, et les marques vénérables du sang de Feraud ? Notre vie entière n'appartient-elle pas à la patrie ? Si les citoyens ont souffert, si la République a gémi, avons-nous été exempts de la persécution générale ? N'avons-nous pas à pleurer sur la tombe de nos frères et de nos amis ? Ces hommes éclairés, généreux et braves n'ont-ils pas été immolés par le glaive impie des décemvirs ? Et si tout-à-coup la providence qui veille sur les destinées de la France, nous déclarait que notre sang est nécessaire

pour consolider la République, ne verrait-on pas tous les Représentans du peuple se lever avec enthousiasme, et chacun de vous s'élancer à la tribune pour réclamer en sa faveur la priorité d'une mort si utile et si glorieuse ?

Les meurtriers veulent faire croire que le gouvernement approuve et dirige lui-même ces massacres. Les assassinats de Lyon se sont commis aux cris redoublés de *Vive la Convention nationale!* Tel est, Représentans, tel est, il faut bien en convenir, le système d'avilissement suivi avec opiniâtreté contre vous depuis votre première séance jusqu'à l'époque actuelle ; système que, le 12 Floréal dernier, trois comités réunis vous ont dénoncé, par mon organe, et dont les plus incrédules sont aujourd'hui forcés de reconnaître le développement désastreux. Non, sans doute, des écrivains aguerris soixante ans à l'esclavage et à la nullité, ne parviendront point à vous avilir en accumulant contre vous des pamphlets aussi méprisables que leurs auteurs. Non, sans doute, ils n'aviliront point la Convention nationale, en attaquant par d'atroces calomnies et des plates injures, plusieurs Représentans du peuple, dont la vie entière réfute assez la calomnie, qui ne daigneront jamais lui répondre que par des actions, et qui, dans toutes les circonstances, s'honoreront, devant leurs contemporains et devant la postérité, d'avoir été également odieux aux assassins royalistes et aux assassins démagogues. Mais lorsque des hommes sans morale et sans esprit public, prenant leur fanatisme pour une conscience, et le bruit qu'ils font pour l'opinion universelle, vous associent aux complots qu'ils méditent, et, tout couverts de forfaits, osent vous proclamer leurs complices, en vous chargeant de

leurs bénédictions impies, alors, certes alors, ils cherchent à vous avilir ; alors ils vous aviliraient, si, fidèles au peuple que vous représentez, fidèles à la République que vous avez proclamée, fidèles à la justice de tous les temps et de tous les lieux, vous ne rejetiez loin de vous avec horreur ces nouveaux apôtres du carnage, qui surpassent en cruauté les rivaux qu'ils prétendent punir. Hommes qui vous mettez à la place de la loi, la loi saura vous atteindre. Ennemis cruels de la Convention nationale, qui vous parez du manteau de sa gloire, et la souillez du manteau sanglant de vos crimes, la Convention nationale est en guerre avec tous les coupables. Vous êtes les missionnaires du royalisme, et non pas ceux de la justice. La justice n'est point exercée par des hommes de sang, l'humanité n'est point vengée par des meurtriers.

Et quel serait donc désormais l'espoir des Républicains qui, durant six années de révolution, purs d'intrigue et de tyrannie, ont bravé tant de périls, ont déjoué tant de complots, ont terrassé tant de factions ? Vous, braves défenseurs de la patrie, libérateurs de la Belgique et de la Hollande, vainqueurs du Palatinat, et vous qui avez planté l'étendard tricolor sur les hauteurs des Alpes, et sur le double sommet des Pyrénées, et vous qui, dans les départemens de l'Ouest, avez triomphé de la guerre civile, et vous qui avez défendu nos ports contre les ambitieux projets de l'Angleterre, quel serait le prix de vos veilles, de vos fatigues, de vos sueurs, de vos combats ? quelle serait la récompense du sang généreux que vous avez versé ? Ainsi, quatre années de victoires pour la République n'auraient d'autre résultat qu'une royauté nouvelle ; et la ligue de vos ennemis, devenue puissante à force de défaites ;

n'aurait supporté d'aussi fréquentes humiliations, d'aussi éclatans revers que pour terrasser plus sûrement dans l'intérieur leurs adversaires invincibles dans les batailles ! Et vous mânes glorieux des victimes du 3 Octobre, ombres des représentans et des généraux persécutés par les tyrans couronnés, immolés par les tyrans populaires, la royauté que vous avez abattue se relèverait du sein des ruines pour insulter à votre cendre ! Elle irait au sein des tombeaux chercher d'un regard avide les débris inanimés du héros de spire et de Mayence, et la dépouille encore imposante des vingt-deux, qui marchaient à l'échafaud, comme nos armées à la victoire, en chantant l'hymne du triomphe et en votant pour la République l'immortalité qu'ils partageront avec elle !

Oh ! qu'il me soit permis de rassembler de tous les points de la République les mânes épars de ces représentans morts pour avoir défendu la liberté contre la tyrannie anarchique et décemvirale; qu'il me soit permis d'interroger, d'entendre délibérer au sein de la tombe ce sénat sanglant et funèbre, de replacer au milieu de vous, parmi leurs compagnons de proscription, d'infortune et de gloire, les présidens du 10 Août et tant d'autres soutiens de la patrie. Du milieu de ces grands hommes qui furent nos amis, et qui sont aujourd'hui nos modèles, voyez reparaître à la tribune, entendez encore la voix pathétique de cet orateur de la Gironde, dont les mots d'éloquence et d'humanité rappellent assez le nom célèbre : « Au » nom de nos travaux et de nos périls communs, » ( vous dit Vergniaud ) au nom des persécutions » que nous avons éprouvées, au nom de notre mort » injuste et honorable, au nom de notre sang » que vous voyez, le seul dont nous ayons été

» couverts, méritez et justifiez vos victoires. Nos » mânes ne vous crient point vengeance, ils » vous crient : La République et la paix. Trop de » sang a souillé les autels de la liberté ; elle ne » ressemble point à ces dieux cruels qui deman- » daient des victimes humaines. Fermez le champ » de carnage ; repoussez avec indignation les » méfiances mutuelles qu'on voudrait vous inspi- » rer, les germes de division qu'on voudrait » encore semer parmi vous. Soyez tous réunis » pour la République ; soyez réunis contre l'anar- » chie, contre le crime, et pardonnez à l'erreur : » la clémence est sœur de la justice. Que sous » aucun motif, sous aucun prétexte, la théorie » du brigandage et de l'assassinat ne puisse triom- » pher de la loi violée. Si vous croyez devoir » appaiser notre cendre, appaisez-la par des lois » sages ; et, quand vous aurez assis la liberté sur » des fondemens durables, venez alors près de nos » tombeaux verser des larmes consolatrices, venez » nous apprendre vos triomphes, ils seront encore » les nôtres, et nos mânes se soulèveront à votre » voix pour se mêler à vos fêtes civiques, et » chanter la République dont nous sommes les » fondateurs et les martyrs. »

Amis et collègues, nous irons tous, nous avons honoré vos femmes et vos mères, nous célébrerons la fête funèbre ; ces nouvelles Cornélies nous accompagneront, et nous pleurerons ensemble sur la cendre de nos Gracques. Vos mânes seront toujours présens dans cette assemblée ; ils délibé- reront avec nous, avec nous ils triompheront de toutes les tyrannies, de toutes les anarchies. Lyon et les cités du midi de la France entendront la voix des martyrs du 31 Mai, unis aux vainqueurs du 9 Thermidor et du 4 Prairial. Une constitution

sage, républicaine, organisatrice, aussi contraire au despotisme d'un seul, qu'au despotisme de la multitude, s'élèvera bientôt sur les débris impurs de ce monument anarchique, dont la base était posée sur vos cadavres sanglans. La République victorieuse de toute les armées, de toutes les factions liguées contre elle, n'aura plus à gémir sur des forfaits impunis, et la loi vengeresse du crime, tutélaire des vertus, des talens, des propriétés, de l'industrie, purifiera nos brillantes contrées, qui fourniront un exemple éternel aux nations civilisées, et seront bientôt les délices de tous les républicains, de tous les hommes éclairés, de tous les amis du genre humain.

# LOI

*Qui suspend les pouvoirs des Corps administratifs de Lyon, mande à la barre de la Convention nationale plusieurs fonctionnaires publics de cette commune, et ordonne le prompt jugement des auteurs des massacres qui y ont été commis, etc.*

Du 6 Messidor, l'an troisième de la République française, une et indivisible.

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu le rapport des comités de salut public et de sûreté générale, DÉCRÈTE :

ART. Ier. Les pouvoirs de tous les corps administratifs séant dans la commune de Lyon sont suspendus.

II. Le maire, le substitut de l'agent national de la commune de Lyon, et l'accusateur public du tribunal criminel du département du Rhône, se rendront sans délai à la barre de la Conven-

tion nationale, pour y rendre compte de leur conduite.

III. La police de Lyon sera provisoirement exercée par l'état-major de la place.

IV. L'état-major de la garde nationale de Lyon est cassé.

V. Les dix mille fusils de la manufacture de Saint-Étienne, qui étaient destinés pour l'armée d'Italie, et qui ont été distribués à la garde nationale de Lyon, en vertu d'un arrêté des représentans du peuple en mission dans le département du Rhône, seront restitués sous vingt-quatre heures, à compter de la publication du présent décret, pour être renvoyés à leur première destination.

VI. Les auteurs des massacres commis à Lyon, les émigrés qui sont dans cette commune, et tous les membres de la compagnie d'assassins, dite *compagnie de Jesus*, seront livrés dans les vingt-quatre heures, pour être jugés par le tribunal criminel du département de l'Isère.

VII. Les individus non compris dans l'article précédent, mais qui ne sont pas domiciliés à Lyon depuis six mois au moins, en sortiront dans les vingt-quatre heures ; ils se rendront dans leurs communes respectives : à cet effet, ils se feront délivrer par le commandant militaire de la place, un passe-port signé de lui, avec une indication de route, dont ils ne pourront s'écarter. Tout passe-port antérieur leur sera retiré.

VIII. Les comités de salut public et de sûreté générale sont autorisés à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent décret.

*Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux.* Signé ENJUBAULT.

Collationné à l'original, par nous président et secré-

115



taires de la Convention nationale. A Paris, le 6 Messidor, an troisième de la République française, une et indivisible. *Signé* J. B. LOUVET (du Loiret), *président*; J. MARIETTE, DELECLOY, J. B. D. MAZADE, *secrétaires*.

*Loi qui ordonne l'impression, la distribution et l'envoi aux départemens et aux armées, des pièces ci-dessus.*

Du 6 Messidor, l'an troisième de la République française, une et indivisible.

LA CONVENTION NATIONALE DÉCRÈTE que le rapport fait au nom des comités de salut public et de sûreté générale, par le représentant du peuple *CHÉNIER*, et le décret rendu en conséquence, seront imprimés, distribués au nombre de six exemplaires, envoyés aux départemens et aux armées et insérés au bulletin de correspondance.

*Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux.* Signé *ENJUBAULT*.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 7 Messidor de l'an susdit. *Signé* J. B. LOUVET (du Loiret), *président*; J. MARIETTE, DELECLOY, J. B. D. MAZADE, *secrétaires*.

Certifié conforme :

Les membres de l'Agence de l'envoi des lois,

CHAUBE, DUMONT.

*Certifié conforme à l'exemplaire envoyé par l'agence de l'envoi des Lois, aux administrateurs du district de* Barbezieux.

J. J. Barbezieux